

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Roadsaver, Polyflex, Parking Lot, Asphalt Rubber, Asphalt Cement, DF, Superflex, Matrix Binder, Loop Detector, Joint Adhesive, Polyfiber, Fiber Asphalt, Marker Adhesive, Quikstix, Asphalt Adhesive, PCF 100, High Slope, QWIKSEAL, QWIKDOT, Joint Binder</b>		
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.		
<b>Usage recommandé</b>	Pavement Crack and Joint Sealing and Preservation		
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).		
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>			
<b>Fabricant</b>			
<b>Nom de la société</b>	Crafco, Inc.		
<b>Adresse</b>	6165 West Detroit St. Chandler, AZ 85226 États-Unis		
<b>Téléphone</b>	Business Telephone	+1.602.276.0406	
<b>Site Web</b>	www.crafco.com		
<b>Courriel</b>	sales@crafco.com		
<b>Personne-ressource</b>	Crafco Materials Engineering		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	International CHEMTREC	1.703.527.3887	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.		

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.

\*Les risques non précisés ici sont de type « Non classé », « Sans objet » ou « Classification impossible ».

### Éléments d'étiquetage

<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Sans objet.
<b>Mention de danger</b>	Sans objet.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Bitume		8052-42-4	20 - 100
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	0 - 40

## 4. Premiers soins

### Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de besoin. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

### Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Nettoyer en profondeur (ou jeter) les vêtements et les chaussures avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Non disponible.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'ingestion, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Certaines conditions préexistantes peuvent rendre les travailleurs particulièrement sensibles aux effets de ce produit chimique : asthme, allergies, diminution de la fonction pulmonaire.

### Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'ajout d'eau ou de mousse sur le feu peut provoquer la formation de mousse.

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Dégagement possible de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux en cas d'incendie. La substance suivante peut se dégager : acroléine.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'offrent qu'une protection limitée.

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. TOUJOURS rester à distance des réservoirs engloutis par les flammes. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des canons à eau. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. En cas d'incendie, des gaz toxiques (CO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>) peuvent se produire. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

### Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Interdictions : écoulement ou déversement dans un égout, un cours d'eau ou dans le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs irritantes peuvent se produire. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains après utilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé et au sec. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée inhalables.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

#### Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol, inhalable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

#### Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée inhalables.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable, Aérosol
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	5 mg/m3	Fumées.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Gouttelettes inhalables.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	15 minutes	1.5 mg/m3	Aérosol, inhalable.
	8 heures	0.5 mg/m3	Aérosol, inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites****ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Bitume (CAS 8052-42-4)	2.5 µg/L	1-hydroxypyrene, avec hydrolyse (1-HP)	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ; un écran facial (lors du maniement de matériau fondu).

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

**Autre** Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

**Protection respiratoire**

Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH.

**Dangers thermiques**

During product use, there is a risk of thermal burns.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**9. Propriétés physiques et chimiques****État physique**

Solide.

**Forme**

Solide.

**Couleur**

Noir. Brun foncé

**Odeur**

Le produit est un semi-solide noir dégageant une odeur de goudron brûlé.

<b>Point de fusion et point de congélation</b>	> 65.56 - < 121.11 °C (> 150 - < 250 °F) ASTM D36 Point de ramollissement
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition</b>	>426.67 °C (>800 °F)
<b>Inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	>204.4 °C (>400.0 °F)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	>371.11 °C (>700 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Masse volumique et/ou densité relative</b>	
<b>Densité</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	0 %
<b>Densité</b>	> 1 - < 1.9

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Not Reactive
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Agents comburants forts.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Incompatible avec des agents comburants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, de traces d'oxydes d'azote et de soufre, et d'eau.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut être nocif par inhalation. Cependant, ce produit ne satisfait pas aux critères de classification pour le moment.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut irriter les yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un inconfort gastro-intestinal par ingestion. Ne pas faire vomir. Les vomissements peuvent augmenter le risque d'aspiration du produit.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Non disponible.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Non classé.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Bitume (CAS 8052-42-4)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Non disponible. \* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non classé. Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant ni sensibilisant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Non classé.

**Sensibilisation cutanée** Non classé.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Non mutagène d'après le test d'Ames modifié.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

#### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Bitume (CAS 8052-42-4) Carcinogène connu chez l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Ne contient aucun composant inscrit comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Non classé.

**Effets chroniques** Un contact répété ou prolongé peut provoquer un séchage, un fendillement et une irritation.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Ce produit n'a pas d'effets éco-toxicologiques connus. Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

**Persistance et dégradation** Non disponible.

**Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

**Mobilité dans le sol** Non disponible.

**Autres effets nocifs** Non disponible.

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Lorsque ce produit tel que fourni doit être éliminé comme un déchet, il ne correspond pas à la définition de déchet RCRA selon la norme 40 CRF 261.

**Code des déchets dangereux** Sans objet.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballages contaminés**

Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

## 14. Informations relatives au transport

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

Non disponible.

**Informations générales**

If the product is shipped at temperatures below 212°F (100°C), it is not regulated for transport by ground, air or vessel. If shipped above 212 deg F: "UN3257, Elevated Temperature Liquid, n.o.s. (Asphalt mixture), 9, PG III."

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

The product is classified and labelled in accordance with Regulation (EC) 1272/2008 (CLP Regulation) as amended. This Safety Data Sheet complies with the requirements of Regulation (EU) 2020/878.

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Bitume (CAS 8052-42-4)

### Inventaires Internationaux

**Pays ou région**

**Nom de l'inventaire**

**En stock (Oui/Non)\***

Australie

Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)

Oui

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Oui

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

Non

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

Oui

Europe

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Oui

Europe

Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)

Non

Japon

Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)

Oui

Corée

Liste des produits chimiques existants (ECL)

Oui

Nouvelle-Zélande

Inventaire de la Nouvelle-Zélande

Oui

Philippines

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)

Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	18-Mars-2020
<b>Date de la révision</b>	11-Février-2025
<b>Version n°</b>	03
<b>Autres informations</b>	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification des dangers: Intervention Identification des dangers: Prévention Identification des dangers: Élimination Identification des dangers: Stockage Premiers soins: Contact avec la peau Premiers soins: Informations générales Données toxicologiques: Reproductivité Informations relatives au transport: Informations générales Informations sur la réglementation: Règlements internationaux